

## **RECOMMANDATION DES DEFUNTS - 2022**

*La Toussaint (1<sup>o</sup> novembre) est la fête de tous les saints, c'est pourquoi c'est un jour férié.*

*Et normalement, le jour de la prière pour les défunts, le jour de **la recommandation des morts**, c'est le 2 novembre... mais ce n'est pas un jour férié. Alors, pour permettre à chacun de vivre ce temps au moment où il le peut, et pour qu'il y ait une messe des défunts dans chaque église, nous avons choisi d'étaler ces recommandations. En voici les lieux et horaires :*

**DEFUNTS DE ERRE : Mercredi 2 novembre 19 H 00**  
**DEFUNTS DE HORNAING : Jeudi 3 novembre 19 H 00**  
**DEFUNTS DE FENAIN : Vendredi 4 novembre 19 H 00**  
**DEFUNTS DE BRUILLE : Samedi 5 novembre 18 h 00**  
**DEFUNTS DE SOMAIN : Dimanche 6 novembre 10 H 30**  
**DEFUNTS de RIEULAY : Mardi 8 novembre 19 H 00**

### **Comment procéder ?**

- *veuillez utiliser le talon au verso : noms écrits lisiblement et en majuscules*
- *remettez le talon, soit à la permanence de votre relais, soit à l'église, soit à un chrétien animant votre relais.*
- *Joignez-y l'offrande que vous jugerez bonne.*
- *vous pouvez aussi faire célébrer des messes pour vos défunts à la date de votre choix. L'offrande actuellement proposée est de 18 € : espèces ou chèque à l'ordre de "Paroisse St Jean Bosco en Ostrevant" CCP Lille 4994 34 H*

**NOM DES FAMILLES A RECOMMANDER à la date du : .....**

-  
-  
-  
-  
-  
-

**MESSES DEMANDEES (si vous souhaitez une date, indiquez-la)**

-  
-  
-  
-  
-

SOMAIN – à déposer Maison Paroissiale du lundi 17 au samedi 29/10 aux heures de permanence.

FENAIN – à déposer chez M. Marcel Caudrelier – 11 place nos fusillés – (à côté de la mairie).

ERRE – à déposer chez Mme Thérèse Rudent – 217 rue Jules Guesde.

HORNAING – à déposer chez M. Courtecuisse (face église) ou Mme Accetone (192 rue G. Péri).

BRUILLE – à déposer chez M. Daniel Flon – 29 rue Jean Jaurès.

RIEULAY – à déposer lors de la permanence (salle Camille Blas) samedi 22 octobre (10 h à 11 h 30).